

*Initiatives ministérielles*

traduction. Quoi qu'il en soit, avec cette nouvelle loi C-52, ces quatre services seront maintenant réunis dans un seul ministère, dorénavant appelé ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Cette loi a donc comme premier but, et en toute apparence, une réorganisation administrative. C'est un remous de chaises pur et simple qui réduirait par le fait même dans les mois qui suivent, du moins selon les porte-parole à qui nous avons parlé, le nombre total de fonctionnaires de 18 000 à 14 000. C'est une économie, si l'on veut, d'environ 4 000 fonctionnaires pour offrir essentiellement les mêmes services.

Dans cette optique, il faut dire que le projet de loi a ses mérites. Si on peut réduire le nombre de fonctionnaires et en même temps offrir la même qualité de service, surtout dans le contexte actuel des dépenses gouvernementales excessives et de dette et de déficit, il faut le faire.

Mais c'est là où s'arrête la loi, alors qu'elle pourrait aller encore beaucoup plus loin afin d'améliorer le bon fonctionnement du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. C'est même déplorable que ça s'arrête là parce que, en écoutant les propos tenus par mon honorable collègue. . .

*[Traduction]*

«C'est une autre initiative en vue de donner un deuxième souffle à ce ministère. On dit qu'il ne s'agit pas simplement d'une réorganisation administrative mais de création d'emplois et d'une mesure de stimulation. Que le gouvernement y va de son poids et fait preuve de simplicité.» Voilà autant de beaux mots que nous sert le gouvernement. Cette mesure est essentiellement une mesure d'ordre administratif. Il y a beaucoup de mots vides et aucun nouveau souffle.

En fait, le projet de loi dont nous sommes saisis est décourageant dans la mesure où il ne s'attaque pas aux véritables problèmes qui concernent le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Je n'en suis pas étonné parce que le gouvernement actuel n'a pas l'échine assez solide pour intervenir là où il devrait le faire.

*[Français]*

Dans le fond à part ce remous de chaises ou cet agréable *housekeeping* ou cette centralisation de services divers, il y a peu de choses nouvelles dans cette loi qui puissent nous exciter, ou sûrement pas exciter un lecteur du samedi soir. Même si on dit que cette loi subit son premier changement majeur depuis sa première rédaction en 1867, il n'y a rien de neuf dans cette loi.

D'ailleurs les fonctionnaires à qui nous avons eu l'occasion et l'honneur de parler nous ont juré qu'ils ont fait tout en leur pouvoir pour qu'il n'y ait rien de nouveau dans cette loi, rien qui n'existait pas auparavant. On a rapatrié intégralement des pièces de loi affectant les services que je viens de mentionner avec un souci tout particulier de ne rien changer à la loi elle-même. Comme si on ne voulait pas déranger les pièces déjà existantes.

C'est justement sur ce point que le projet de loi C-52 est tellement décevant. Il n'y a rien de nouveau dans ce projet de loi qui pourrait améliorer le rendement de ce ministère ou encore réduire le gaspillage ou les abus dont ce ministère est accusé depuis longtemps. Pourtant, il serait bien temps de faire des changements ou des améliorations au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. On sait très bien que le

ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux est souvent accusé de gaspillage de fonds publics.

Vous, monsieur le Président, comme tous les collègues en Chambre, comme les gens qui nous regardent à la télévision, connaissez un cas ou des cas de gaspillage de la part du gouvernement, qui parfois peuvent nous ébranler, parce que c'est nous qui payons ces taxes qui sont par la suite gaspillées par le gouvernement. Très souvent ce gaspillage et ces abus se font ou sont rattachés au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. C'est évidemment la raison, parce que, comme mon honorable collègue l'a mentionné plus tôt, ce ministère dépense des fonds considérables au Canada, touchant peut-être 175 000 contrats par année, avec des centaines de milliers de fonctionnaires et des milliers de projets de construction et de services. À travers tout cela, le ministère, dans le passé, a gaspillé de l'argent, et par le fait même, a contribué largement à augmenter la dette du gouvernement.

• (1040)

Les gens savent également, et très bien, que ce ministère est l'outil de patronage par excellence du gouvernement. Sans entrer dans les détails, comment le gouvernement s'organise-t-il très souvent pour accorder des contrats de construction ou de service quelconque à des amis du régime ou à ceux qui ont largement contribué à leur caisse électorale? D'ailleurs, même cette semaine, nous avons eu une preuve encore une fois du souci tout particulier que manifestent les députés du gouvernement de garder la porte toute grande ouverte pour avoir des sommes sans limites des corporations.

Nous, de notre côté, avons voulu limiter ces contributions aux caisses électorales à un minimum, et faire appliquer à travers le Canada une loi de contribution électorale, comme la loi qui existe au Québec, qui est tout à fait raisonnable, qui est beaucoup plus démocratique, qui évite les abus, qui évite le patronage.

Encore une fois, cette semaine, le gouvernement a voté en faveur d'une loi qui n'impose aucune limite aux contributions des grandes corporations au Canada. Par la suite, ces corporations, une fois qu'elles ont contribué à la caisse électorale du parti ou du gouvernement au pouvoir, reviennent à la charge pour avoir leur part de contrats, et voilà le problème. Ces abus d'influence passent particulièrement par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux. Malheureusement, c'est cela qui est décevant dans cette loi. Il n'y a absolument rien dans le projet de loi C-52 qui s'adresse à ces problèmes cruciaux dans le contexte actuel du Canada, alors que vous savez, tout le monde le sait, on ne cesse d'en parler, le Canada a des dettes considérables.

Il n'y a rien non plus dans ce projet de loi pour réduire l'influence des lobbyistes, et voilà pourtant un autre sujet qui préoccupe le grand public. On sait à quel point les lobbyistes ont la main haute sur certains gros contrats du gouvernement. Mais bon Dieu, alors, puisqu'on dépose ce projet de loi C-52, l'occasion est belle pour le gouvernement actuellement de s'adresser à ces soucis publics majeurs de gaspillage, de patronage, de lobbying. Il n'y a absolument rien dans la loi qui répond à ces questions. En fait, il n'y a rien dans cette loi non plus qui améliore la transparence du gouvernement dans l'attribution des contrats du ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux ou de télécommunications ou de traduction. C'est cela le problème fondamental de cette loi. C'est également le